Comité des Fêtes
de Saint-Martin de Boscherville

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 24 AVRIL 2025

Le Bureau et les membres du Comité des fêtes de Saint-Martin de Boscherville se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 24 avril 2025 à 18h00 à La Grange, sur convocation préalablement adressée par mail le 13 mars 2025.

PRESENT(E)S **:**

Bureau : Annette FOUCART, Présidente
Frank COLLIAUX, Vice-Président
Florence GODU, Secrétaire
Elisabeth CORDIER, Secrétaire adjointe
Catherine PHILIPPE, Trésorière

Membres : Colette LETELLIER, Catherine GOURLAIN, Alain BEAUREGARD, Jean-Christian CORDIER, Amandine DONNEFOY

COMMISSION MUNICIPALE :

Madame Sylvie BOURGAIS, Maire et Présidente d'honneur du Comité des fêtes

Sont également présents, les bénévoles participant activement à l'organisation des manifestations : Thierry CHAUVIN, Laurence SCHULTZE, Chantal COUETIL, Céline PLANTROU

EXCUSE(E)S POUVOIRS : Marie MALGOUZOU, Luc PAVIOT, Michèle PAVIOT, Morgan BRANDEL,

ABSENTS : Helios AZOULAY - Daniel BACHELET – René CABRELLI – Marielle RUBENS

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par la présidente et la secrétaire de séance.

Annette FOUCART préside la séance, Florence GODU exerce les fonctions de secrétaire.
L'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du Bureau
- Renouvellement des membres actifs
- Questions diverses

Annette FOUCART rappelle la liste des candidats au bureau :

- Annette FOUCART pour la fonction de Présidente
- Frank COLLIAUX pour la fonction de vice-président
- Catherine PHILIPPE pour la fonction de trésorière
- Florence GODU pour la fonction de secrétaire
- Elisabeth CORDIER pour la fonction de secrétaire adjointe

En réponse à la demande d'Annette FOUCART pour l'ensemble des fonctions du Bureau, aucune autre candidature n'est proposée.
Annette FOUCART, Présidente, propose à l'assemblée de passer au vote.

RESOLUTION 1 :

Renouvellement du Bureau du Comité des Fêtes

Nombre de votants : 14 (dont 4 pouvoirs) - Mise au vote à main levée
Candidature au poste de Président(e) : Annette FOUCART
Abstention : **0** Contre : **0** Pour : 14
Résolution adoptée à l'unanimité

Candidature au poste de 1er Vice-Président(e) : Frank COLLIAUX
Abstention : **0** Contre : **0** Pour : 14
Résolution adoptée à l'unanimité
Candidature au poste de Trésorier(e) : Catherine PHILIPPE
Abstention : **0** Contre : **0** Pour : 14
Résolution adoptée à l'unanimité
Candidature au poste de Secrétaire : Florence GODU
Abstention : **0** Contre : **0** Pour : 14
Résolution adoptée à l'unanimité
Candidature au poste de Secrétaire Adjointe : Elisabeth CORDIER
Abstention : **0** Contre : **0** Pour : 14
Résolution adoptée à l'unanimité

RESOLUTION 2 :

- **Renouvellement et nomination des membres actifs et des membres de droit :**

Nombre de votants : **14** (dont 4 pouvoirs) - Mise au vote à main levée

Candidatures membres actifs : AVEZOU Jane - BEAUREGARD Alain - BRANDEL Morgan – CHAUVIN Thierry - CORDIER Jean-Christian – COUETIL Chantal - LETELLIER Colette – MALGOUZOU Marie - PAVIOT Luc - PAVIOT Michèle – SCHULTZE Laurence
Candidatures membres de droit : CHAUVIN Thierry – DEMEILLERS Bertrand – JOUTEL Thérèse – PLANTROU Céline

Abstention : **0** Contre : **0** Pour : 14
Résolution adoptée à l'unanimité

RESOLUTION 3 :

Thierry CHAUVIN interroge l'assemblée sur la façon dont sont inscrits et intégrés les nouveaux membres au comité des fêtes. Annette FOUCART précise que la demande peut être faite oralement en assemblée générale ou par écrit au CdF. Il en est de même pour la démission souhaitée par un membre.

Compte-tenu de l'absence de participation de certains membres dans l'organisation des manifestations (installations, permanences, démontage, rangement), l'assemblée demande de reformuler la définition des membres dans les statuts en précisant qu'en l'absence de bénévoles constatée depuis au moins 6 mois, ils seront d'office exclus de la liste des membres actifs du comité des fêtes. La participation uniquement aux réunions n'étant pas considérée comme active.

D'autre part, en accord avec leurs parents, certains enfants mineurs souhaitent aider le CdF lors de l'organisation de manifestations. Ce sujet n'étant pas abordé dans les statuts, il est demandé par l'assemblée de rajouter un article permettant aux mineurs de participer à l'organisation des manifestations sous la responsabilité parentale.

Ces 2 remarques font donc l'objet d'une troisième résolution à laquelle les membres passent au vote.

Nombre de votants : **14** (dont 4 pouvoirs) - Mise au vote à main levée
Abstention : **0** Contre : **0** Pour : 14
Résolution adoptée à l'unanimité

° °

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h30.
Fait à Saint-Martin de Boscherville le 17 juillet 2025

Annette FOUCART
Présidente,

Florence GODU
Secrétaire,